



Rapporteur : M. LENFANT

47534

11 - Mobilités

Reclassement de la RD 297 - Commune de Saint-Christophe-de-Valains

Le lundi 23 janvier 2023 à 14h16, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme LEMONNE), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h56.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Saint-Christophe-de-Valains en date du 18 octobre 2022 ;

Exposé :

La RD 297 située sur la commune de Saint-Christophe-de-Valains ne présente plus d'intérêt pour le maillage routier départemental.

Le Département a donc proposé à la commune une rétrocession de la RD 297 sur l'ensemble du linéaire de cette route, soit un peu moins de 2 km. En cas d'accord, le Département s'engageait à réaliser la reprise de l'enduit sur la chaussée et un recalibrage des fossés sur l'ensemble du linéaire.

Une alternative à ce reclassement avait été également proposée à la commune. Il était question de reclasser une partie de la RD 297 (entre la Basse Haye et la Sourde) sur une longueur de 450 ml. Dans cette hypothèse, le Département ne réalisait pas de travaux préalables de remise en état.

En date du 23 mars 2021, la commune a fait une contre-proposition, à savoir le reclassement de la section de 450 ml avec reprise du revêtement.

Le Département a accepté cette proposition et a réalisé les travaux de remise en état du revêtement en juin 2022.

En date du 18 octobre 2022, le conseil municipal de Saint-Christophe-de-Valains a approuvé le reclassement de la RD 297 sur une longueur de 450 ml dans sa voirie communale.

Décide :

- d'approuver le reclassement de la RD 297 (de la Basse Haye à la Sourde) d'une longueur de 450 ml dans la voirie communale de Saint-Christophe-de-Valains ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de remise correspondants.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 janvier 2023

ID : CP20231024

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation